

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans cette charte s'entendent aux genres féminin et masculin

➤ **Charte du contrôle des connaissances de l'ESPE-LR**

La charte du contrôle des connaissances de l'ESPE est soumise pour l'année suivante au dernier conseil de l'ESPE-LR de l'année universitaire en cas de modification. Les éventuels amendements sont discutés au préalable avec les universités partenaires, les directeurs de composantes partenaires et le bureau de l'ESPE. Les dispositions de cette charte sont intégrées dans les modalités de contrôle de connaissances ou le règlement des études des universités.

➤ **Calendrier des remises de notes et des réunions de jury de mention MEEF**

Au plus tard à la fin du mois d'octobre de chaque année, un calendrier prévisionnel fixant l'organisation de la remontée des notes des quatre semestres, les périodes des réunions d'éventuels pré-jurys de parcours et des différents jurys académiques des quatre mentions de master MEEF est acté par le bureau de l'ESPE, les directeurs de composantes concernées et les universités concernées. Il est annexé à la charte des modalités de contrôle des connaissances de l'ESPE-LR.

➤ **Jurys de mention des masters MEEF**

Composition

Les membres des jurys académiques de chacune des quatre mentions de master MEEF sont nommés par le Président de la COMUE et les Présidents d'Universités partenaires de la mention sur proposition conjointe du directeur de l'ESPE et des directeurs des composantes concernées.

Rôle du jury de mention

En plus de son rôle légal, le jury de mention du M2 MEEF propose au directeur de l'ESPE un avis relatif à la titularisation des fonctionnaires-stagiaires.

➤ **Pré-jurys pour les parcours de la mention MEEF « 2nd degré »**

Rôle

Etant donné le nombre important de parcours de la mention de master MEEF « second degré », les PV de chaque parcours du 2nd degré sont examinés avant le jury académique par un pré-jury de parcours qui analyse les résultats et propose d'éventuelles harmonisations. Le pré-jury de parcours propose une formulation de l'avis du directeur de l'ESPE relatif à la titularisation des fonctionnaires-stagiaires en fin d'année de M2. Ces propositions sont ensuite discutées lors du jury de mention et transmises au directeur de l'ESPE.

Composition

Le responsable du parcours¹ réunit un pré-jury qui comporte au moins les responsables d'UE ou leurs représentants.

Fonctionnement

Lorsque le parcours est localisé sur plusieurs sites, les deux pré-jurys travaillent sur les mêmes principes et harmonisent leurs pratiques. Le pré-jury est autant que possible réalisé en visioconférence afin de permettre aux différents sites de travailler ensemble.

Calendrier des réunions des pré-jurys

Après la réunion du pré-jury, les propositions de modifications sont communiquées à la scolarité gérant le parcours. Cette dernière effectue les corrections puis transmet les PV à la direction de l'ESPE. Afin de laisser aux services de scolarité le temps d'effectuer les opérations demandées, le pré-jury doit se réunir au moins 8 jours avant la tenue du jury de mention. Les PV doivent parvenir à la direction de l'ESPE deux jours avant la tenue du jury de mention.

¹ Les responsables de parcours lorsque le parcours est localisé sur plusieurs sites.